



Motion des élus de la montagne
31^e congrès – Puy-en-Velay (Haute-Loire) - 15 octobre 2015

Pour une vraie péréquation financière et de solidarité nationale en faveur de la montagne

Estimant que la nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement de 3,5 milliards d'euros inscrite dans le projet de loi de finances pour 2016 va contribuer à asphyxier encore plus les collectivités.

Rappelant que le PLF 2016 introduit une réforme majeure de la DGF des communes et intercommunalités, jugée jusqu'ici injuste et complexe.

Estimant que les rapports de la députée Christine PIRES-BEAUNE « Pour une dotation globale de fonctionnement équitable et transparente » et des députées Annie GENEVARD et Bernadette LACLAIS « Pour un pacte renouvelé de la nation avec les territoires de montagne » font des propositions sérieuses de réforme en faveur de la montagne.

Considérant que l'effort de redressement des finances publiques demandé aux collectivités locales doit être modulé en fonction des capacités des collectivités et de leurs charges spécifiques,

L'Association nationale des élus de la montagne demande :

- Une prise en compte de la spécificité de la montagne au sein de la nouvelle DGF à travers des critères de répartition incontestables comme l'altitude, la superficie et la longueur de voirie,
- Le renforcement de la péréquation verticale pour les collectivités les plus démunies,
- L'abondement de la part de la DGF relative à la ruralité au regard des contraintes particulières des communes de montagne,
- La rémunération des territoires à haute valeur environnementale avec la création d'un concours particulier au sein de la DGF,
- La sanctuarisation des dotations pour les communes classées en ZRR à travers le maintien du niveau de la DGF dans le cadre de la réforme à venir,
- Une étude d'impact précise des effets de cette réforme pour la montagne,
- La prise en compte dans la détermination des ressources et contributions du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) du niveau d'investissement élevé dans les collectivités support de station de sports d'hiver et de la présence de travailleurs transfrontaliers dans certaines communes notamment.